

LES RELATIONS ENTRE LES SIDÉRURGIES FRANÇAISE ET ALLEMANDE DE 1870 À LA CECA

par Françoise BERGER *

Introduction

Le secteur de l'acier est particulièrement lié aux tumultes politiques du ^{xx}e siècle, car il a longtemps constitué le symbole même de la puissance nationale. Or la France et l'Allemagne ont connu trois affrontements majeurs en moins d'un siècle, et pourtant on peut observer des relations qui semblent assez proches entre les deux sidérurgies. Comment comprendre cela ? De plus, malgré l'énorme rupture qu'a constituée la Seconde Guerre mondiale, on peut observer des continuités ⁽¹⁾ qui ont largement facilité le travail européen de l'après-guerre, dès 1950. Il s'agit donc ici d'une observation sur le long terme, des origines des relations franco-allemandes contemporaines (1870-1871) jusqu'à la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) ⁽²⁾ pour comprendre les tendances « lourdes » de ces relations ⁽³⁾.

Après la guerre franco-prussienne, on assiste assez rapidement à la mise en place de relations normalisées, malgré le problème de l'Alsace-Lorraine. La nouvelle donne territoriale a bouleversé les équilibres du secteur sidérurgique des deux pays, mais malgré certaines difficultés et rivalités, on constate des interpénétrations d'intérêts, des investissements communs et des ententes. Il semble intéressant d'en évaluer la portée.

* Maître de conférences à l'Institut d'études politiques de Grenoble.

- 1 Françoise BERGER, *La France, l'Allemagne et l'acier (1932-1952). De la stratégie des cartels à l'élaboration de la CECA*, Thèse de l'Université de Paris I (dir. René Girault), 2000, 4 vol., 1270 p.
- 2 À partir des années 1960, la nature du secteur sidérurgique est tellement transformée que la forme de relations n'a plus de communes mesures avec ce qui précédait et la mise en perspective bilatérale devient sans réel sens.
- 3 Ce travail s'appuie sur des sources publiques et privées, dans les deux pays, et sur les travaux de référence de Raymond Poidevin, Jacques Bariéty, Georges-Henri Soutou ou encore Philippe Mioche, Sylvain Schirmann et Jean-François Eck.

C'est au cours de l'entre-deux-guerres que s'est mis en place un véritable travail en commun, en particulier dans le cadre du cartel de l'acier. Mais les reconversions ont été difficiles après les changements de frontière qui ont à nouveau généré un bouleversement de l'équilibre des deux sidérurgies. Après l'épreuve de force de la Ruhr, d'abord largement soutenue par les sidérurgistes allemands, se sont ouverts rapidement des espoirs de normalisation par les contacts privilégiés entre les deux industries. Il s'agit d'en étudier les enjeux et conséquences.

L'Occupation allemande en France pendant la Seconde Guerre mondiale est un cas spécifique, avec une sidérurgie française à 100 % sous contrôle. Cependant la nature des relations entre les deux sidérurgies pendant cette guerre, et la rapidité de la reconstruction des liens dans le tout premier après-guerre nous ont incité à nous interroger sur les continuités. Elles permettent ainsi rapidement la création de la CECA, réponse certes différente de celle apportée pendant l'entre-deux-guerres, mais qui met en évidence des tendances de longue durée.

I. La mise en place de relations normalisées malgré le problème de l'Alsace-Lorraine (1870-1914)

A. La nouvelle donne après la guerre

1. Le traité de Francfort et ses conséquences sur les échanges commerciaux

La désastreuse offensive française se solde donc par le traité de Francfort, signé le 10 mai 1871. Son article 11 est la base des relations commerciales franco-allemandes jusqu'en 1914. Les traités de commerce avec les différents États de l'Allemagne ayant été annulés par la guerre, le gouvernement français et le gouvernement allemand ont pris pour base de leurs relations commerciales le régime du traitement réciproque de la nation la plus favorisée.

Tant que les tarifs douaniers des deux pays restent modérés, l'article joue peu. Mais la politique protectionniste adoptée par Bismarck, à partir de 1879, modifie ces conditions. De nouvelles lois, entre 1885 et 1887, renforcent encore ce protectionnisme. La France s'est à son tour engagée dans une politique protectionniste, en 1881, mais la possibilité de conclure des traités reste prévue, et la France l'utilise, en limitant les concessions pour éviter que l'Allemagne n'en profite. L'Allemagne, au contraire, ne s'est pas liée par des traités de commerce. Cette attitude allemande est mal reçue en France : comme il n'y a pas réciprocité, l'opinion française s'estime donc victime de l'article 11.

Les nouvelles politiques douanières qui se mettent en place en France comme en Allemagne, en 1889-1890, vont poser à nouveau le problème et entraîner des prises de position des gouvernements, des milieux économiques et de l'opinion (4). Certains se prononcent en faveur de la dénonciation de tous les traités de

4 Raymond POIDEVIN, *Les relations économiques et financières entre la France et l'Allemagne*

commerce, souvent en raison de l'existence de l'article 11 et de l'attitude de l'Allemagne. Mais il y a d'autres propositions plus conciliantes, et plus ouvertement tournées contre la concurrence américaine, et des propositions d'unions douanières⁽⁵⁾ voient le jour, même si elles sont sans suite, car l'opinion publique n'y est pas prête. L'évolution des deux pays se fait en sens opposé : alors que le courant protectionniste se renforce en France (politique de Méline et non renouvellement des traités), il s'affaiblit en Allemagne. En décembre 1891, le *Reichstag* ratifie plusieurs traités de commerce. Dans l'ensemble, les réactions françaises mettent surtout en cause les excès des protectionnistes français, elles accusent rarement l'Allemagne d'avoir recherché systématiquement l'isolement de la France⁽⁶⁾.

Si ces nouvelles politiques douanières marquent une étape importante, la base des relations économiques franco-allemandes reste l'article 11 du traité de Francfort et la France jouit donc des avantages éventuels consentis par l'Allemagne à d'autres pays. Dans le domaine de la sidérurgie, mais aussi dans celui du charbon puisque sa production en est indissociable, ces nouvelles politiques douanières ont-elles influencé les échanges commerciaux franco-allemands ?

2. Évolution et structure du commerce sidérurgique franco-allemand

Entre 1890 et 1898, les ventes allemandes en France ont eu tendance à baisser régulièrement et le tarif douanier français de 1892 semble en être une des raisons. Les matières premières brutes, les produits semi-finis et le charbon jouent un rôle moins important que les produits fabriqués dans les ventes allemandes à la France (31 % des importations). Pour la houille, l'Allemagne se classe loin derrière l'Angleterre et la Belgique, mais elle occupe déjà le premier rang des fournisseurs de coke. Les industries métallurgiques de l'Est sont les plus gros clients des produits houillers allemands et la métallurgie lorraine consomme la quasi totalité du coke importé d'Allemagne : plus d'un million de tonnes en 1894, mais après cette date, cette consommation diminue, en raison des efforts tentés en France pour rendre la métallurgie française indépendante de l'étranger (ce qui inquiète le syndicat allemand des cokes) et surtout, à partir de 1897, à cause du ralentissement des exportations allemandes de coke en raison de l'accroissement des besoins intérieurs.

Les matières premières brutes et produits semi-finis intéressant la sidérurgie occupent dans les ventes allemandes à la France le même rang que les produits houillers (29 % des ventes allemandes à la France). L'Allemagne est un impor-

de 1898 à 1914, CHEFF, 1998, p. 87 ss. Par la suite, je ne citerai pas systématiquement toutes les références, mais une grande partie des informations sur cette période allant jusqu'à la Première Guerre mondiale est issue de cet ouvrage.

5 En particulier celles de Paul de Leusse.

6 R. POIDEVIN, *Les relations économiques et financières* (note 4), p. 104.

tant fournisseur de minerais de toutes sortes, le minerai de fer jouant un rôle non négligeable dans ces ventes. En 1898, alors que la France n'écoule que très peu de minerai de fer sur le marché allemand (69 979 tonnes), l'Allemagne vend beaucoup de minerai à la France (1 320 478 tonnes). Cette situation s'explique surtout par l'état de l'exploitation de la minette lorraine : en Lorraine allemande et au Luxembourg, sa production s'est développée plus tôt et plus vite qu'en Meurthe-et-Moselle et elle intéresse encore peu les métallurgistes de la Ruhr. L'Allemagne ne vend à la France que peu de produits sidérurgiques : fonte, fer, acier, mâchefer ne représentent qu'une valeur de 6 millions de francs dans les importations allemandes (commerce général) et seulement un tiers est destiné réellement au marché français.

En 1897, la France n'est que le cinquième fournisseur de l'Allemagne et sa part ne représente que 5,1 % des importations totales de l'Allemagne. La France place encore en Allemagne ses produits de qualité supérieure, mais les ventes courantes se révèlent de plus en plus difficiles. L'industrie allemande est avantagée par de meilleurs prix de revient, l'abondance du combustible, le perfectionnement du matériel, le prix des transports. Un gros tiers de ces ventes sont des matières premières brutes et des produits semi-finis, et un petit tiers est composé d'objets fabriqués. Le minerai de fer et le fer brut n'entrent que pour très peu dans ces échanges.

B. Les interpénétrations d'intérêts

En ce qui concerne les investissements directs, la France investit très peu en Allemagne. Les biens et intérêts français résultent presque exclusivement de placements opérés avant 1870 et de la situation créée par la perte de l'Alsace-Lorraine. Si l'état des relations franco-allemandes n'encourage pas les investissements en Allemagne, l'industrie française, en général, investit peu dans d'autres pays. Au contraire, l'Allemagne n'hésite pas, malgré la conjoncture politique, à développer ses affaires en France.

En Allemagne, les entreprises françaises ou à participation française sont extrêmement rares, sauf évidemment en Alsace-Lorraine. Cependant, en 1881, les sociétés françaises ont dû passer la main et abandonner leurs affaires à des sociétés alsaciennes créées à cet effet et conformes à la législation allemande. Dans le reste de l'Empire, peu d'affaires ont retenu l'attention des Français. Seules des affaires anciennes, créées avant 1870 et dans lesquelles les Français détiennent encore une part importante du capital, sont concernées. Il s'agit surtout de quelques actions de sociétés minières et métallurgiques.

De son côté, la métallurgie allemande ne souffre pas encore d'un manque de minerai et ne s'intéresse donc pas encore aux concessions des mines de fer françaises de Lorraine ou de Normandie. Elle contrôle cependant deux sociétés spécialisées dans les sondages de mines. À la fin du siècle, les Allemands commencent à créer en France des filiales, en particulier du secteur chimique ou électrique. Dans le secteur sidérurgique, ils s'intéressent aux scories de déphos-

phoration et contrôlent la Société des moulins à scories Thomas (Pompey), fondée en 1896, et les Sociétés réunies des phosphates Thomas, créées en 1898. Les capitaux ainsi investis en France ne représentent que des sommes assez faibles (7).

Seul un cas particulier déroge en matière d'investissements, celui du groupe de Wendel, installé des deux côtés de la frontière. Les usines de Moyeuve et de Hayange sont devenues allemandes, en 1871. La société désormais allemande, Les Petits-Fils de François de Wendel et Cie, reprend pied sur le marché français, en créant en 1880, avec les Schneider, une société française, «De Wendel et Cie», qui s'installe à Jœuf, en territoire français. Dans le même temps, la société allemande devient une des plus grosses affaires sidérurgiques du *Reichsland*. Elle est, dès 1878, la plus grande concessionnaire de mines de fer de la Lorraine allemande. Pour assurer son ravitaillement en combustibles, elle fait l'acquisition de l'important gisement houiller de Hamm en Westphalie (1899). Alors que Paul-François-Henri de Wendel est élu député et siège au Reichstag et que la firme fait partie de l'Association allemande des industriels du fer et de l'acier, Robert de Wendel préside à Paris, en 1898, le Comité des Forges. Grâce à sa position, le groupe De Wendel joue donc un rôle important à la fois sur le marché français et sur le marché allemand.

C. Les rivalités sur les marchés extérieurs sidérurgiques

Sur les marchés extérieurs, plus encore que la rivalité bancaire, c'est la rivalité entre les deux grandes sociétés sidérurgiques, Krupp et Schneider, qui domine. Cette rivalité reste une composante importante des relations entre les deux industries sidérurgiques, cependant, il n'y a pas de concurrence vraiment sérieuse avant 1898, même si les diplomaties des deux pays s'efforcent de lier les emprunts à des commandes industrielles.

1. Une concurrence forte dans les Balkans, peu importante ailleurs

Dans les pays balkaniques, la finance allemande l'emporte largement sur la France. Cette domination allemande financière (8) est cependant atténuée par quelques accords industriels, en Bulgarie et en Roumanie, au profit de la France, pour des contrats qui concernent tous la sidérurgie (armement, chemin de fer). C'est le groupe Schneider qui bénéficie de ces commandes, grâce à l'appui – voire la pression (9) – de la diplomatie française. Au grand dam de son concurrent Krupp qui se plaint que l'Allemagne fournisse l'argent mais ne récupère pas les commandes... ce qui est loin d'être la vérité, puisque le groupe sidérurgique allemand rafle encore une grande partie des commandes dans cette région.

7 R. POIDEVIN, *Les relations économiques et financières* (note 4).

8 On voit, ponctuellement, des alliances entre banques françaises et allemandes.

9 En particulier, le gouvernement joue sur l'admission à la cote de divers emprunts.

Cependant, les méthodes françaises de conquête du marché marquent des points : prix plus bas, délais de paiement plus favorables.

En Serbie, des hésitations sont sensibles en raison de la mauvaise situation financière du pays ⁽¹⁰⁾. L'Allemagne, loin d'y combattre l'influence française, cherche au contraire à impliquer la finance française (1894). Seules les commandes militaires provoquent une rivalité, l'industrie allemande a obtenu la totalité des commandes des chemins de fer serbes, mais Schneider obtient des commandes de fusils et de canons. Dans tous les Balkans, la rivalité sidérurgique franco-allemande est donc bien plus forte que la rivalité financière. Par contre, dans l'Empire ottoman, les groupes industriels français et allemands coopèrent souvent. Ils ont obtenu chacun des concessions de voies ferrées. Jusqu'à la fin de 1897, il n'y a pas de sérieuse rivalité sidérurgique franco-allemande en Turquie.

Hors d'Europe, c'est principalement en Amérique Latine (Venezuela en particulier) et en Chine, que s'entrecroisent les intérêts français et allemands. Dans les années 1890, les Allemands déploient une grande activité en Chine où Krupp et les banques germaniques ont des projets ambitieux. D'une manière générale, les efforts des Allemands ne se heurtent pas à l'hostilité systématique des financiers français. Dans bon nombre de régions du globe, les banques allemandes et françaises travaillent donc la main dans la main, cependant, à partir du tournant du siècle, il semble que la concurrence se renforce entre les deux pays. Ainsi, en 1904, dans l'affaire des emprunts russes, se révèlent de fortes rivalités pour les commandes d'armement. De même, l'année suivante, ces mêmes rivalités s'exacerbent lors de l'emprunt au Brésil. À cette occasion, Robert Pinot accuse les sidérurgistes allemands de pratiquer le dumping : les Allemands vendent les locomotives à 1,45 F le kg sur le marché intérieur et 0,95 F à l'extérieur. Ceci rend illusoire l'engagement compris dans le contrat d'emprunt, pour le Brésil, de s'adresser à l'industrie française ⁽¹¹⁾.

2. L'Afrique du Nord dans la concurrence entre les deux sidérurgies

Les métallurgistes allemands s'intéressaient aux minerais de fer d'Afrique du Nord : dès 1899, Krupp souhaite acquérir une mine de fer en Algérie et un moment, les intérêts des deux sidérurgies ont semblé s'opposer. La Société d'études de l'Ouenza, fondée en mars 1902 à l'initiative de Schneider, comprend des participants français ⁽¹²⁾, allemands ⁽¹³⁾, belges et anglais. Pour la première

10 Raymond POIDEVIN, « Les intérêts financiers français et allemands en Serbie 1895-1914 », *Revue historique*, juil.-sept. 1964.

11 AN/F 30/409/Chambre syndicale/17-4-1905, cité par Poidevin.

12 Compagnie des Forges de Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons et les Aciéries de la Marine à Homécourt.

13 Krupp, l'AG Schalker Gruben-und Hütten Verein (Gelsenkirchen) et la Gewerkschaft Deutscher Kaiser (Thyssen, Bruckhausen). Les métallurgistes allemands en obtiennent 80 parts sur un total de 600, les Français conservant 410 parts.

fois Krupp et Schneider se trouvent associés, car cette exploitation exige de gros capitaux. Après un certain nombre de difficultés de procédure, l'affaire évolue dans un sens favorable pour le groupe franco-allemand qui obtient l'accord des autorités (14). En 1904, le Parlement approuve trois concessions pour la mine, le chemin de fer Djebel Ouenza-Bône et un emplacement dans le port de Bône. La Société d'études de l'Ouenza est montrée comme un exemple de la politique de la porte ouverte.

Au Maroc, les sidérurgistes allemands (15) s'intéressent au minerai de fer dès 1902. L'année suivante, Schneider fonde la Société d'études des mines du Maroc. Les sidérurgistes allemands n'en font pas partie, bien que Schneider, favorable à une entreprise commune comprenant Français, Allemands et Anglais, leur ait fait des propositions. Krupp, Thyssen, et le Schalker Gruben- und Hüttenverein les ont accueillies favorablement, mais l'opposition formelle du Quai d'Orsay et la prudence de la Wilhelmstrasse, qui juge le projet prématuré, font d'abord échouer leur entrée dans cette société. La chute du gouvernement Delcassé, l'évolution des relations franco-allemandes permettent cependant, dès janvier 1906, la constitution d'un Syndicat international d'usines métallurgiques pour l'exploitation de mines au Maroc groupant, pour parts égales, l'Allemagne, l'Angleterre et la France. Krupp et Schneider se trouvent donc à nouveau associés.

Si l'on envisage désormais une solidarité plus étendue et des rapprochements plus durables, cette solidarité franco-allemande voulue par les sidérurgistes semble cependant freinée par les instances officielles françaises. En particulier, le gouvernement ne veut pas que les industriels allemands prennent pied dans les mines de fer de Lorraine française. Si hors du territoire national sa position est plus ouverte, en Meurthe-et-Moselle, il utilise tous les moyens légaux pour contrarier les projets de Thyssen.

D. Des contacts réguliers et étonnamment fréquents entre sidérurgistes

L'analyse des archives de la sidérurgie (Schneider, de Wendel), montrent que la technologie sidérurgique allemande est considérée comme la seule véritable concurrente jusqu'à la Première Guerre mondiale, même si l'on suit aussi les inventions britanniques et américaines. La documentation rassemblée fait une large place aux revues spécialisées allemandes, les congrès internationaux, fréquents et très spécialisés, permettent de rencontrer les homologues allemands, et plus encore, de nombreuses visites (plus nombreuses chez Schneider que chez de Wendel) sont organisées dans les firmes des deux pays. C'est essentiellement à partir de la dernière décennie du XIX^e siècle que les sidérurgistes des

14 Le gouvernement français a seulement demandé, fin 1905, qu'une troisième société française, Saint-Chamond, soit incorporée.

15 Gelsenkirchen et la Deutscher Kaiser-Thyssen.

deux pays se rendent mutuellement visite, en général pour voir une unité, et même une machine spécifique en fonctionnement, dans le but d'acquérir un brevet ou une machine. Les mêmes noms d'entreprises reviennent souvent, tels que Dillingen, Rombas, Uckange, Röchling ou encore Thyssen, etc., ce qui indique que des liens sont tissés entre professionnels. Mais le déclenchement de la Première Guerre mondiale transforme évidemment profondément ces bonnes relations.

II. D'une guerre à l'autre, un travail en commun (1914-1939)

A. Les conséquences du premier conflit mondial

Les dirigeants de l'industrie lourde allemande vont tenter d'imposer leurs vues sur les buts de guerre, qui ne sont pas fixés lorsque se déclenche le conflit (16). Dès septembre 1914, le chancelier reçoit la visite de Thyssen et de Kirdorf (17) qui lui ont transmis un mémoire préconisant l'annexion de certaines régions minières du nord-est de la France et de Belgique. Des discussions ont lieu jusqu'en octobre 1914 sur ces buts de guerre économiques (18). Certains industriels récidivent en 1915 (19), sous l'influence de Hugenberg (Krupp) et surtout de Stinnes : ce dernier souhaitait non seulement annexer le Nord de la France mais aussi la Normandie, à cause du minerai de fer de la région de Caen. Krupp, sans aller aussi loin, adhère aussi à ces idées d'annexion. Mais ces propositions n'entraînent pas l'adhésion de toute l'industrie lourde (20).

Les sidérurgistes allemands avaient cependant pour souci l'indemnisation des propriétaires privés par l'État français. Ils hésitent sur la méthode du rééquilibrage économique nécessaire en conséquence de ces annexions qui poseraient un problème de débouchés et de lutte douanière avec le reste de l'Europe (21). Ils sont pris dans leur propre contradiction entre réalisme et intérêt économique, d'une part, et nationalisme, voire pangermanisme pour certains, d'autre part (22).

En France, les sidérurgistes se montrent très prudents. Dès 1914, les milieux politiques se posent la question des marches de l'Est (Rhénanie, Sarre, Luxembourg), mais les industriels n'y adhèrent pas, même en ce qui concerne la Moselle, car cela aurait pour conséquence, là encore, le problème de débou-

16 Georges-Henri SOUTOU, *L'or et le sang. Les buts de guerre économiques de la Première Guerre mondiale*, 1989, p. 140 ss.

17 Directeur de Gelsenkirchen.

18 G.-H. SOUTOU, *L'or et le sang* (note 16), p. 140 ss.

19 Mémoire économique du 10 mars et du 20 mai.

20 G.-H. SOUTOU, *L'or et le sang* (note 16), p. 141 ss. ; AN/189AQ/134/ Mémoire de l'Union des sidérurgistes allemands sur la nécessité d'incorporer à l'Empire allemand les bassins miniers de la Lorraine française (déc. 1917).

21 G.-H. SOUTOU, *L'or et le sang* (note 16), p. 242.

22 *Ibid.*, p 176.

chés d'une production doublée, et de plus, le problème du coke augmenterait. Et puis ils anticipent la fin de la guerre et le retour à la coopération économique naturelle avec leurs homologues allemands, en raison des réalités industrielles et financières (23). C'est donc chez eux le pragmatisme et le réalisme économique qui tend à l'emporter.

On peut évoquer ici le problème spécifique des aciéries de Caen (24) : créées en 1901, elles appartiennent à Thyssen à 40 %. Les travaux ne sont pas terminés en 1914. Elles donnent lieu à un affrontement entre les groupes de Wendel et Schneider. Le résultat en est des représailles allemandes (vente des biens de Wendel en Allemagne fin 1918), mais la propriété est restaurée après-guerre.

La guerre occasionne la destruction de certains biens français. Dans les zones occupées par les Allemands, dont le Nord et la Lorraine, on assiste à des destructions des installations sidérurgiques, au pillage de stocks. C'est le cas à Jœuf (de Wendel) que les Allemands ont commencé à détruire fin 1916 : en novembre 1918, l'aciérie Thomas est en grande partie détruite, et les laminoirs le sont presque complètement. Ceci laisse évidemment quelques rancœurs.

B. Un équilibre sidérurgique européen bouleversé

1. Les conséquences directes du traité de Versailles

L'essor de la sidérurgie allemande, assez récent, avait été rendu possible parce que l'Allemagne disposait sur son territoire national d'alors, en grande quantité, de charbon cokéifiable et de minerai de fer. Le traité de Versailles rend à la France la Lorraine et fait passer pour quinze ans le territoire de la Sarre sous système économique et douanier français. Les conséquences de ces transferts de souveraineté économique apparaissent comme catastrophiques pour la sidérurgie allemande. Par rapport à 1913, l'Allemagne perd ainsi 80 % de son approvisionnement en minerai de fer, plus de 40 % de sa capacité de production de fonte et plus de 30 % de sa capacité de production d'acier. Ceci constitue avant tout un problème franco-allemand, car le transfert de ressources et de potentiel sidérurgiques s'effectue principalement au profit de la France.

L'équilibre commercial est modifié par le traité : pendant cinq ans, d'importants contingents de produits sidérurgiques lorrains et sarrois sont importés en franchise en Allemagne. Les clauses qui comprennent des livraisons obligatoires de charbon (25) par l'Allemagne, pendant dix ans, à la France, à la

23 *Ibid.*, p. 622 ss.

24 *Ibid.*, p. 570-581 ; R. POIDEVIN, *Les relations économiques et financières* (note 4), p. 214, 524-531, 731-737.

25 Le charbon allemand, surtout celui de la Ruhr, donne du coke métallurgique d'excellente qualité, ce qui n'est pas le cas du charbon français.

Belgique, au Luxembourg et à l'Italie ⁽²⁶⁾, sont présentées comme une des formes des réparations : mais ces livraisons vont au-delà. De plus, selon le traité ⁽²⁷⁾, les pays bénéficiaires sont libres d'exiger de l'Allemagne, dans les proportions qu'ils décident, de la livraison de coke métallurgique au lieu de charbon ⁽²⁸⁾. Enfin, le traité établit des règles sur les prix du charbon. L'application de ces clauses bouleverse les structures profondes de l'économie allemande et européenne.

2. La question sarroise et celle d'Alsace-Lorraine

Le « Territoire de la Sarre » est une création du traité de Versailles ⁽²⁹⁾. Il n'est prévu de transfert de propriété que pour les mines de charbon, mais pas pour la sidérurgie, même si, dans la pratique on ira plus loin que le traité. Bien sûr, lors des négociations, les Français envisagent une annexion de la Sarre ; le statut provisoire de la Sarre, pour quinze ans, est une position de repli devant l'opposition anglo-saxonne. On espère toujours, par la suite, transformer ce statut provisoire en rattachement permanent, au moins douanier et économique ⁽³⁰⁾. En 1919, c'est d'abord pour son charbon que la France a obtenu le statut particulier du bassin de la Sarre. Mais, en Sarre, il y a aussi une industrie nombreuse et diversifiée, d'où les craintes du Comité des Forges au sujet de la concurrence des produits sarrois sur le marché national : les sidérurgistes français veulent bien le charbon sarrois, mais pas les produits finis. C'est en ce sens que le Comité des Forges a pu peser sur le traité. Les clauses des cinq ans offrent une échappatoire provisoire ⁽³¹⁾. L'Allemagne retrouvera en janvier 1925 sa liberté tarifaire et celle de son commerce extérieur. La Sarre risque alors de devenir une charge pour l'économie française.

L'Allemagne a fait rapidement son deuil de la perte du Reichsland. Il n'y a pas de problème d'Alsace-Lorraine entre l'Allemagne et la France après la Première Guerre mondiale et ce n'est donc pas de ce côté qu'il faut chercher le contentieux franco-allemand ⁽³²⁾. En fait, le retour de la Moselle à la France inquiète bien des sidérurgistes français ; la masse et les bas prix des produits bruts de Lorraine risquent de bouleverser les conditions du marché français. Il y a donc eu, dès la préparation du traité de Versailles, une divergence profonde entre les milieux politiques français, qui souhaitaient abaisser la puissance sidé-

26 Soit au total, quarante-cinq millions de tonnes de charbon.

27 Article 7 de l'annexe, V à la partie VIII.

28 À raison de trois tonnes de coke au lieu de quatre tonnes de charbon.

29 Jacques BARIÉTY, *Les relations franco-allemandes après la Première Guerre mondiale*, Paris, Pédone, 1977, p. 136 ss.

30 *Ibid.*, p. 183 ss.

31 Jusqu'à cette date, la production sarroise peut continuer à se placer, comme avant, sur le marché allemand.

32 J. BARIÉTY, *Les relations franco-allemandes* (note 29), p. 750 ss., conclusion.

urgique de l'Allemagne, et les milieux sidérurgistes, peu désireux, à quelques exceptions peut-être, de se lancer dans un affrontement avec leurs homologues allemands. La prise en charge de l'héritage sidérurgique allemand de Moselle par la sidérurgie française est ainsi une tâche à assumer plutôt que souhaitée. Les clauses provisoires des « cinq ans » ne sont là que pour donner le temps d'accomplir l'assimilation de cet héritage et mettre la sidérurgie française en mesure de contenir, voire de concurrencer la sidérurgie allemande. Le problème des structures à venir n'est pas réglé pour autant.

3. La réorganisation des deux sidérurgies

Pour reconquérir sa puissance perdue, reconstituer ses bases d'approvisionnement de matières premières et retrouver son ancienne capacité de production, la sidérurgie allemande développe un puissant mouvement de concentration, verticale et horizontale. Le plus grand Konzern de l'acier (Vereinigte Stahlwerke AG), naît en 1926 de la fusion des usines Phoenix, Rheinstahl, Rhein-Elbe-Union et Thyssen⁽³³⁾, et produit, directement, 40% de l'acier allemand⁽³⁴⁾. Cette domination du marché facilite une rationalisation active qui s'opère pendant les années 1926-1927⁽³⁵⁾ et le développement de la production renforce encore les gros Konzerns allemands. En 1930, la cartellisation de la sidérurgie allemande est complète, de multiples cartels régulant chacun son marché. Les organisations professionnelles sont modernisées : en 1924, est constituée la Rohstahlgemeinschaft⁽³⁶⁾, pour défendre les intérêts économiques communs, en Allemagne et à l'étranger.

Jacques Bariéty évoque « le projet sidérurgique français »⁽³⁷⁾ du traité de Versailles. Le gouvernement français pense alors que les circonstances permettront à la France de devenir, à la place de l'Allemagne, la première puissance sidérurgique d'Europe. Ceci ne relève pas d'une volonté délibérée des milieux de la sidérurgie française, qui n'ont pas été consultés, mais seraient pourtant chargés de mettre ce projet en œuvre. Mais à la différence du syndicat allemand, le Comité des Forges n'est pas en mesure d'imposer un projet quelconque à ses membres, dont les intérêts et les positions ne convergent pas, même si tous sont d'accord sur la nécessité de se procurer du coke au plus bas prix possible, d'où qu'il vienne.

En France s'opère aussi une réorganisation des structures syndicales et une concentration du secteur. Le Comptoir sidérurgique de France, créé en 1920, résulte de l'union des nombreux cartels spécialisés préexistant. Il a deux départe-

33 Qui, lui-même renforcé par l'absorption du groupe de Hugo Stinnes, en contrôle la majorité.

34 Sans compter le contrôle indirect par l'intermédiaire des filiales ou des investissements financiers.

35 Après celle déjà opérée dans l'avant-guerre.

36 L'Union de l'acier brut.

37 J. BARIÉTY, *Les relations franco-allemandes* (note 29), p. 141.

tements : le cartel national, qui attribue les quotas, décide des prix et des conditions de vente, et un cartel d'exportation indépendant, qui entre autres, a pour tâche de représenter la branche française dans les négociations internationales. À partir de 1926, on assiste à un début de concentration horizontale, au moment du partage des sociétés sidérurgiques allemandes de la Lorraine libérée. Cinq groupements de sociétés se créent à cette occasion. Dès cette époque s'amorce également une concentration verticale. Des prises de participations mutuelles entre sociétés resserrent progressivement les liens. C'est le cas des plus grands groupes français : Mar-Mich-Pont (La Marine-Homécourt, Micheville, Pont-à-Mousson), les Aciéries de Longwy et les Aciéries du Nord-Est.

C. *Les sidérurgistes et l'occupation de la Ruhr*

Comme on le sait, le premier après-guerre est très tendu entre les deux pays, et, le 11 janvier 1923, les troupes françaises et belges entrent dans la Ruhr. Il s'ensuit un affrontement sidérurgique franco-allemand. La dimension économique du projet est majeure ⁽³⁸⁾ et cet aspect de la politique rhénane de la France l'emporte très vite sur l'aspect militaire. Et limiter à l'action de milieux activistes le côté allemand de l'affaire rhénane est une erreur. La dureté nationaliste du comportement des sidérurgistes de la Ruhr, de la défaite de 1918 à la « résistance passive » de 1923, ne doit pas masquer l'effondrement de leur puissance à la fin de 1923 et au début de 1924. Pendant près d'un an, le pouvoir politique des milieux d'affaires allemands est brisé, en Allemagne et dans la vie internationale ; Stinnes et Krupp, et à leur suite tous les autres, acceptent les conditions imposées par Poincaré.

Les espoirs de normalisation passent par l'industrie, d'où l'importance de la Mission Interalliée ⁽³⁹⁾ de Contrôle des Usines et des Mines (MICUM), créée en janvier 1923, et des contrats qu'elle a passés, en novembre 1923, avec les entreprises des territoires occupés ⁽⁴⁰⁾. C'est un instrument purement économique, son rôle est de contrôler les usines et les mines du bassin de la Ruhr. Non seulement ses contrats fonctionnent parfaitement, assurant en premier lieu à la France un approvisionnement en charbon et en coke qui permet au début de 1924 un essor spectaculaire de la production française, mais bien des industriels de Rhénanie souhaitent aller au-delà des contrats limités dans le temps et établir des relations durables et privilégiées avec la France ⁽⁴¹⁾.

38 AN/ 189 AQ 171.

39 C'est un organisme franco-belgo-italien, les Anglais désapprouvant l'entreprise.

40 J. BARIÉTY, *Les relations franco-allemandes* (note 29), p. 302.

41 *Ibid.*, p. 302.

D. Des négociations précoces entre Français et Allemands qui débouchent sur le premier puis le second cartel de l'acier

1. La création d'ententes internationales autour de l'axe franco-allemand

Dans les années vingt, puis trente se constituent un certain nombre d'ententes internationales dans le secteur de l'acier⁽⁴²⁾, auxquelles tous les comptoirs français et allemands du secteur concerné participent. La première Entente internationale de l'acier (EIA)⁽⁴³⁾ est créée le 30 septembre 1926 par l'Allemagne, la France, la Belgique et le Luxembourg. Dès février 1927 s'y associent l'Autriche, la Hongrie et la Tchécoslovaquie. La Steel export association of America s'y insère pour certains secteurs (juillet 1928). Son principal objectif est de réglementer la production en instaurant des quotas par pays⁽⁴⁴⁾. On constitue une caisse de compensation destinée à encourager la modération de la production et obtenir ainsi une certaine hausse des prix⁽⁴⁵⁾.

On s'aperçoit dès 1927-1928 que l'EIA n'a vraiment pas le rôle régulateur qui avait été l'objectif de sa création. Mais si l'on se plaint de son inefficacité, on tient à ne pas couper les ponts, même quand les négociations sont difficiles. Ceci sera fort utile au moment de la crise. Le cartel est donc déjà fragile avant même la crise : en septembre 1929, on cherche déjà une nouvelle base pour la prolongation de l'EIA, sans succès car aucune des propositions ne convient à l'ensemble des groupes⁽⁴⁶⁾. Cependant tous montrent la volonté de ne pas renoncer, et l'accord en cours est provisoirement prorogé au 31 mars 1930.

2. L'adaptation du cartel à la crise

Fin octobre 1929, la crise a désormais éclaté au grand jour et l'on voit apparaître une certaine tension franco-allemande, ce qui est nouveau. Les Français n'acceptent sous aucun prétexte une augmentation des quotas allemands, tandis que les participants allemands ne veulent rester en aucun cas sur la base des anciens quotas de l'EIA. On recherche donc de nouvelles voies, qui en partie passeraient par un contingentement des exportations et qui abandonneraient plus ou moins à chaque pays le contrôle de son marché intérieur.

42 Outre l'EIA (1926, reconstituée en 1933), l'entente internationale des tubes (1926, rompue en 1935), l'entente internationale du fil machine (1928), l'entente internationale des feuillards et bandes à tubes (1929, reconstituée en 1931), l'entente internationale du fer-blanc (1929, reconstituée en 1934, ensuite rompue) et l'Association internationale des fabricants de rails (IRMA) de 1936.

43 Cf. Ervin HEXNER, *The International Steel Cartel*, University of North Carolina Press, 1943.

44 Allemagne, 40,45 % ; France, 31,89 % ; Belgique, 12,57 % ; Luxembourg, 8,55 % ; Sarre, 6,54 %.

45 Chaque pays doit payer 1 \$ par mois et par tonne d'acier brut produit, et 4 \$ par tonne excédant le quota fixé.

46 AA/ Ind 20/ R117 982/ L 524 825 à 524 827, lettre du 30 sept 1929 du Stahlwerks-Verband AG.

En attendant, vu l'insuffisante capacité d'absorption du marché mondial, on ordonne en janvier 1930 une restriction de la production de 10%. Même si on est obligé de gérer presque au jour le jour, on se félicite du fonctionnement, même provisoire, des comptoirs qui permettent de maintenir un petit contrôle sur le commerce de l'acier en Europe. Le renouvellement de l'entente générale semble alors moins urgent (47). Mais, en août 1930, la situation continue à se dégrader et l'on se demande si l'entente doit être maintenue. Les petits groupes commencent à s'attaquer à l'idée de protection nationale : ce sont l'Allemagne et la France, pays à large marché intérieur, qui sont visées. Ceci contribue très certainement au rapprochement de leur position et à leur solidarité dans les discussions. Les discussions se poursuivent tout au long de l'année 1930 et, en décembre, l'EIA est reconduite dans sa forme précédente pour 6 mois, mais avec une restriction de la production qui passe de 25 à 30% de moins que celle de 1929.

3. Vers la reconstitution du cartel. Difficultés des négociations

Les relations entre les représentants français et allemands, même si leurs positions sont parfois différentes, semblent cordiales. Rapidement les positions officielles des deux groupes s'harmonisent car ils ont vite trouvé un accord au sein de leurs groupes nationaux respectifs, et c'est le groupe belge qui se retrouve seul sur une position en retrait. Par contre, lors des réunions, les représentants allemands n'hésitent pas à mettre en avant leur situation économique et surtout sociale, ainsi que le problème des réparations, pour refuser toute discussion sur les bases de calculs des quotas et des pénalités et éluder les problèmes de dumping.

Il est difficile de savoir si ce rapprochement des positions allemande et française est normal car des concessions ont été faites de part et d'autre, ou conjoncturel, les Français réalisant bien les réelles difficultés économiques allemandes. Le changement de politique étrangère française, vers le milieu de l'année 1931, a sans doute eu une certaine part. Enfin, les rencontres au sein du Comité économique franco-allemand (48) ont pu y apporter aussi leur contribution.

En janvier 1932, les négociations traînent en longueur car les groupes ne sont pas d'accord sur la période de référence. De plus, l'entente entre les usines du groupe belge n'est réalisée qu'en janvier 1933. En février, on est prêt pour conclure l'accord et la nouvelle Entente entre en vigueur le 1^{er} juin 1933, mais ce n'est qu'en juillet 1933 qu'intervient la signature des conventions couvrant les divers produits, avec centralisation, à l'intérieur de chaque pays, de toutes les ventes à l'exportation auprès de chaque organisme de vente national. Ces comp-

47 AA/ Ind 20/ R117 982/ L 524 851, lettre de Poensgen au ministre de l'Économie en date du 3 fév. 1930.

48 Cf. *infra*.

toirs de vente uniques pour les six principaux produits de l'industrie sidérurgique sont la grande nouveauté du nouveau cartel. Son premier objectif est d'obtenir une relance du marché, à l'aide d'une entente beaucoup plus souple qu'avant, qui ne limite pas trop strictement la production globale, mais qui insiste sur des accords de prix, pour établir une égalité de concurrence entre les différents producteurs membres (49).

La crise avait été l'occasion d'une lutte coûteuse pour l'industrie sidérurgique (50). Ce second cartel est une réussite : il permet à ses membres un contrôle très poussé de la production et une remontée des cours de l'acier (51). Le redressement est définitif au quatrième trimestre 1933 (52). Le gain humain du Cartel ne fut pas non plus négligeable. Les relations de proximité entre les partenaires qu'entraînaient les réunions fréquentes des différents organismes et du Comité directeur de l'Entente permirent une bonne harmonie entre les industriels français et allemands.

E. Les contacts des deux sidérurgies dans l'entre-deux-guerres

Visites, échanges professionnels, dépôts de brevets : le travail en commun et les échanges divers reprennent assez rapidement, comme avant la guerre. Des visites fréquentes sont organisées, y compris après 1933 : l'accession au pouvoir des nazis semble avoir eu peu de conséquences directes sur les liens franco-allemands dans la sidérurgie.

Les entrepreneurs, en particulier ceux de la sidérurgie, jouent un rôle non négligeable dans les tentatives de rapprochement franco-allemand. Dans la première association franco-allemande le Comité franco-allemand d'information et de documentation (comité Mayrisch) (53), fondé en 1926, à visée économique, parmi les nombreux financiers et industriels, les sidérurgistes français sont éminemment représentés, et côté allemand, les sidérurgistes sont en proportion encore plus grande. Ce rapprochement franco-allemand est placé sous la présidence du luxembourgeois Emile Mayrisch (54) de l'ARBED (55). Ce Comité dispose d'un bureau à Paris et d'un autre à Berlin. Jusqu'en 1930, il fonctionne parfaitement, tenant régulièrement des assemblées générales et jouant un rôle non négligeable d'intermédiaire entre les patrons et les deux

49 En font aussi partie la Pologne et la Tchécoslovaquie, la Grande-Bretagne et les États-Unis.

50 Cf. Éric BUSSIERE, *La France, la Belgique et l'organisation économique de l'Europe, 1918-1935*, Paris, CHEFF, 1992.

51 En 1938, il avait la mainmise sur 85 % du marché mondial (John GILLINGHAM, *Industry and politics in the Third Reich*, 1985).

52 D'après É. BUSSIERE, *La France, la Belgique et l'organisation économique de l'Europe* (note 50).

53 Voir Fernand L'HUILLIER, *Dialogues franco-allemands 1925-1933*, Strasbourg, PUS, 1971.

54 Cf. Jacques BARIÉTY, « Le rôle d'Émile Mayrisch entre les sidérurgies allemande et française », *Relations internationales*, n° 1, mai 1974, p. 123-134.

55 Aciéries réunies de Burbach, Eich, Dudelange.

gouvernements. Cependant avec la crise, son rôle s'affaiblit de plus en plus, même s'il enregistre encore en 1932-1933 de nouvelles adhésions ⁽⁵⁶⁾.

1. Les relations commerciales et techniques

La société de Wendel a déjà été présentée. Par son histoire et ses participations charbonnières en Allemagne, elle est l'entreprise française qui était susceptible d'entretenir le plus de liens avec ses voisins germaniques. Des documents présents dans ses archives nous permettent de connaître le contenu et la fréquence des échanges de correspondances avec des entreprises allemandes ⁽⁵⁷⁾. Un exemple pris sur un temps court nous indique qu'en 1930 (juillet), elles sont très importantes, puisque l'on peut compter 11 courriers de relations avec des sociétés allemandes sur un total de 28 courriers, en trois semaines. Tous ces courriers concernent des demandes de prix ou des commandes à des sociétés de métallurgie spécialisées dans les machines pour la sidérurgie ou pour l'équipement des usines. Les commandes de matériels allemands sont parfois assujetties à des commandes de produits laminés français. Les échanges épistolaires se poursuivent ainsi de façon régulière au cours des années trente, montrant des relations d'affaires régulières entre la société française et ses fournisseurs et concurrents allemands.

2. Des visites d'usines

Les entreprises françaises de l'industrie lourde s'intéressent toujours à la technologie allemande et dès les années vingt, des visites sont à nouveau organisées chez les futurs fournisseurs allemands. Elles sont aussi l'occasion de rechercher des liens plus approfondis.

L'essentiel des visites d'usines du groupe de Wendel, dans l'entre-deux-guerres, porte sur des usines allemandes ⁽⁵⁸⁾. Dès les années vingt s'opèrent des échanges de bons procédés : la première visite attestée de François de Wendel en Allemagne date de mai 1926, à l'usine August Thyssen. Ce sont des visites techniques qui ont le plus souvent pour objet de voir un type précis de machine en fonctionnement. Mais elles sont intéressantes à deux titres. Elles débent en général par une visite complète de l'établissement, ce qui permet de connaître l'équipement et le personnel de l'usine, ainsi que souvent les salaires et les conditions de travail. Elles ont aussi un intérêt sur le plan de l'organisation du travail. Les Français découvrent parfois des systèmes de fonctionnement qui sont à la fois intéressants pour les patrons (meilleur rendement, meilleure qualité de la production) et pour les ouvriers (moins d'heures de travail ou fatigue moins grande). La qualité des produits obtenus frappe aussi les visiteurs. À

56 Reinhard FROMMELT, *PanEuropa oder Mitteleuropa*, Stuttgart, Deutsche Verlags-Anstalt, 1977.

57 AN/ 189 AQ/ 107/ Cahiers d'enregistrement analytique du courrier, juillet 1930-mai 1937.

58 AN/ 189 AQ/ 128-129/ Visites d'usines.

travers les comptes rendus, on perçoit également la qualité de l'accueil et la nature des relations et des intérêts en jeu.

C'est en 1930 que l'on relève la plus grande fréquence de visites. Les années 1931 et 1932 sont réellement des années de crise et l'on n'envisage sans doute pas de renouvellement de matériel, car il n'y a de trace de visite. C'est en 1933 que ces visites reprennent en grand nombre. Cependant, à partir de 1934, elles se ralentissent. En janvier 1937, l'atmosphère semble avoir changé par rapport aux précédentes visites. On laisse entendre aux ingénieurs que les visites sont difficiles pour des raisons d'ordre militaire.

L'impression générale que l'on retire de l'ensemble de ces rapports de visite est donc que les liens privés entre sidérurgistes français et allemands sont, même à la fin des années trente, tout à fait bons, hormis quelques tensions dues aux pressions des autorités nazies⁽⁵⁹⁾. Les sidérurgistes français continuent à considérer leurs homologues allemands comme des partenaires commerciaux privilégiés.

3. Les participations franco-allemandes dans la sidérurgie

On peut relever quelques investissements, parfois croisés, de part et d'autre du Rhin. Dans la plupart des cas, les sociétés que l'on crée ou dans lesquelles on investit, servent à trouver des approvisionnements en charbon, en coke ou en minerai ou bien à exploiter un brevet spécifique. Il s'agit parfois de filiales commerciales de distribution.

Au début des années trente, sur une douzaine d'entreprises allemandes ayant des participations en France, seule la Metallgesellschaft relève du secteur sidérurgique⁽⁶⁰⁾. Côté français, les aciéries de Longwy possèdent 50% du capital de la mine de charbon Carl-Alexander, à part égale avec la société Röchling. Les sociétés Marine, Micheville et Pont-à-Mousson possèdent, à elles trois, la mine de charbon Carolus Magnus. Les aciéries du Nord et de Lorraine possèdent 20% de la Neunkircher Eisenwerk, à laquelle le groupe Otto Wolff est également intéressé pour 40%. Enfin l'ARBED, à larges capitaux français, possède des parts de la Felten & Guillaume, de même que le groupe Schneider. En Sarre, les usines Mannesmann ont une part de la société des aciéries et usines à tubes de la Sarre (Bous), à majorité française, et la société des mines et usines de Redange-Dilling (Marine, Pont-à-Mousson, Micheville, Châtillon et forges d'Alais) possède 60% du capital des forges et aciéries de Dilling⁽⁶¹⁾.

Les années 1930 ont été, dans l'ensemble, une période de développement des investissements bilatéraux⁽⁶²⁾, mais si quelques entreprises sidérurgiques

59 Dans le fonds de Wendel, des visites d'ingénieurs allemands sont signalées à plusieurs reprises.

60 AF/B 31 469.

61 *Ibid.*

62 En 1939, on compte au total 175 participations des entreprises françaises en Allemagne ; AF/B 631/ Tableau des participations françaises en Allemagne et allemandes en France en 1939.

ont poursuivi ou augmenté leurs placements, on ne note pas de grand changement côté français. En dehors des participations précédemment citées et des participations ou propriétés de la société de Wendel ⁽⁶³⁾, seules deux autres firmes françaises possèdent des filiales en Allemagne ⁽⁶⁴⁾. On ne peut assurer que la liste soit complète, mais les lacunes éventuelles ne sauraient infirmer cette tendance évidente : les investissements français en Allemagne sont restés infimes.

Le tableau des participations allemandes montre des intérêts environ trois fois plus nombreux. Mais les sociétés liées à la sidérurgie demeurent, elles aussi, assez peu nombreuses, même si certaines se sont développées au cours de la période. Ce sont essentiellement des sociétés de ventes pour les charbonnages et des filiales de commerce sidérurgique ⁽⁶⁵⁾. Dès le début de l'année 1938, bien que l'on n'évoque pas encore les conséquences d'une guerre sur cet état de fait, l'État français se préoccupe déjà de racheter ces participations allemandes en France ⁽⁶⁶⁾. On peut aussi noter le cas de quelques participations croisées, en particulier en Europe centrale, où les établissements Schneider se sont intéressés à diverses industries notamment en Tchécoslovaquie.

4. Les conséquences du retour de la Sarre à l'Allemagne

Après la guerre, certains membres du Comité des Forges ont pris des participations dans les sociétés minières et sidérurgiques sarroises, en particulier le groupe Marine. Mais ces unités ne seraient rentables que parce qu'elles bénéficient de l'union douanière double. Si après 1935, la Sarre perd ce statut spécifique, sa sidérurgie serait alors menacée et les participations françaises également. Les Allemands souhaitent une entente à ce sujet, avec des contreparties : des échanges de participations sarroises contre des participations en Lorraine. Mais la plupart des contemporains sont cependant persuadés que la Sarre demandera son rattachement définitif à la France lors du plébiscite fixé au 13 janvier 1935.

Avec le retour de la Sarre dans le giron allemand, après le plébiscite dont le résultat a surpris beaucoup de personnes, y compris les sidérurgistes, se pose un problème de quotas au sein de l'EIA. Des négociations s'ouvrent en mars 1935 à Paris. Les usines sarroises étaient déjà rattachées, pour les exportations, avec celles de l'Allemagne, mais elles disposaient aussi du marché français,

63 Essentiellement des concessions minières, une tréfilerie, la Süddeutsche Drahtindustrie et des parts dans la société métallurgique Hoesch.

64 Les Forges, tréfileries & pointeries de Creil (Oise) et la Société d'électro-chimie et d'électro-métallurgie (Paris) possèdent respectivement (100%) les sociétés allemandes Eisenwerk Fraulautern AG et Elektro-Stahlwerke GmbH.

65 Mises en place par quelques importantes sociétés sidérurgiques allemandes : Klöckner, Stinnes, Röchling et Raab, Otto Wolf, Haniel et les Vereinigte Stahlwerke. AF/ B 631.

66 AN/189 AQ/336/ lettre du 28 mars 1939.

qui n'était pas décompté comme vente à l'exportation. Ce dispositif tombe avec le rattachement définitif à l'Allemagne, ainsi que celui qui spécifie que les livraisons lorraines en Allemagne bénéficient, elles aussi, du statut du marché intérieur. De plus, les Français ne sont pas d'accord avec la demande du groupe allemand de relèvement de sa quote-part dans les différents comptoirs internationaux. La situation française n'est alors pas très bonne sur le marché intérieur et il n'est donc pas question de diminuer le quota des exportations en faveur de l'Allemagne.

L'accord est signé le 30 mars 1935 entre l'industrie sidérurgique française et sarroise. Jusqu'à la fin de l'année seront conservés deux contingents parallèles de même niveau (50 000 tonnes mensuelles), l'un pour les exportations allemandes vers la France, l'autre pour les exportations françaises vers l'Allemagne. Les deux gouvernements approuvent l'accord (67). Les Allemands acceptent que le surplus de production sarroise, qui était auparavant destiné au marché français, soit vendu sur leur propre marché (68). Les usines sidérurgiques dans lesquelles les Français ont des participations réintègrent donc le régime économique et administratif allemand et adhèrent aux cartels allemands (69).

5. Quelques heurts sur la Lorraine

Dès qu'ils le purent, les sidérurgistes allemands qui avaient perdu des propriétés après le traité de Versailles tentèrent tout pour annuler ou atténuer les conséquences de la défaite. À travers les années trente, même si la situation semble nouvelle et les revendications oubliées, on peut noter de temps en temps un indice qui montre que les visées sur la Lorraine, de la part des industriels allemands, ne sont pas oubliées, d'autant plus qu'ils sont encouragés par l'attitude du gouvernement nazi à partir de 1933.

L'affaire est compliquée, de plus, par les oppositions au sein même des sidérurgistes français, pour lesquels le partage des firmes lorraines fut une source de revendications et de procès auprès de l'Office français des biens. Une virulente campagne de presse contre le Comité des Forges eut comme conséquence le vote de l'article 137 de la loi de finances du 31 mai 1933, qui prévoyait une révision de la liquidation des séquestres d'Alsace-Lorraine (70). Les revendications allemandes vont retrouver toute leur vigueur lors de l'entrée en guerre, en 1939, et plus encore au début de l'Occupation.

67 AA/ Ind 20/ R 117986/ note sur un article de *La Journée Industriel* le, 2 avril 1935.

68 John GILLINGHAM, «De la coopération à l'intégration : la Ruhr et l'industrie lourde française pendant la guerre», *Histoire Économie Société*, 3^e trimestre 1992.

69 MAN/ M 15.131.1/ Question de la Sarre 1933-1935.

70 AN/ 189 AQ/ 215/ hebdomadaire *Forces*, 23 juin 1933.

III. Le cas spécifique de l'Occupation (1940-1944)

Pendant l'Occupation, la sidérurgie française est à 100 % sous contrôle allemand, de manière directe ou indirecte, et le conflit révèle les visées de la sidérurgie allemande en zone française occupée. Une réorganisation du territoire se met en place, dès juillet 1940, qui permet un ensemble d'actions visant à opérer une emprise durable sur le secteur sidérurgique français. Selon le statut des régions occupées ou selon l'influence de certains dirigeants ambitieux, le sort des entreprises a pu varier. À cet égard, le sort du groupe de Wendel ⁽⁷¹⁾ est révélateur.

1. Les visées des sidérurgistes allemands et la mise en place du contrôle

Les relations cordiales qui existaient avant-guerre sont donc totalement bouleversées par le conflit et les ambitions que celui-ci permet à la sidérurgie allemande dans les territoires occupés. Une fois la défaite française acquise, le ton change brutalement et les industriels de la Ruhr adressent des regards de convoitise sur la Lorraine à nouveau allemande, qu'ils y aient été avant 1919 propriétaires de certaines entreprises ou pas. En juin 1940, les revendications se font si insistantes que le gouvernement allemand demande aux sidérurgistes de modérer leurs ardeurs ⁽⁷²⁾. Le ton est particulièrement agressif contre la sidérurgie française, dénonçant les bénéfiques faits alors par les acheteurs français et attaquant la mauvaise gestion de ces usines ⁽⁷³⁾. Cette affirmation est reprise à son compte par le nouveau gouvernement de Vichy, qui demande officiellement des comptes à la sidérurgie française et prononce la dissolution du Comité des forges.

Dans les régions désormais annexées, du Nord de la Moselle essentiellement, le tracé de la frontière a été l'objet de longues négociations entre sidérurgistes allemands et fonctionnaires du Reich. Il s'agit de faire main basse sur de nouvelles sources d'approvisionnement en minerai de fer. Les entreprises de cette zone sont rapidement intégrées dans l'organisation allemande de la sidérurgie, y compris dans les cartels de vente et, en général, confiées provisoirement aux entreprises qui prétendaient avoir des droits antérieurs.

Dès le début de juillet 1940, les entreprises de Moselle sont confiées au sidérurgiste sarrois Hermann Röchling, lequel s'est également vu confier, au titre de Commissaire général pour le fer et l'acier en Lorraine, l'administration des plus grandes entreprises sidérurgiques, celles du département de la Meurthe-et-

71 Cf. *supra*.

72 Jacques FREYMOND, « Les industriels allemands de l'acier et le bassin minier lorrain, 1940-1942 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, no 19, 1972, p. 27-44 ; J. GILLINGHAM, « De la coopération à l'intégration... » (note 68), p. 369-395 et AN/ 189 AQ/ note, 10 janv. 1941.

73 BA/R 13 I 699/ J. W. REICHERT, « Frankreichs Eisenpolitik », *Der Deutsche Volkswirt*, 5 juillet 1940.

Moselle. Il s'est aussi fait attribuer l'usine de Karlshütte, de la Société de Thionville, qui lui appartenait avant la Première Guerre mondiale. Röchling a ensuite désigné des commissaires pour le représenter dans chaque usine. Leurs attributions prévoyaient la prise en main effective de la direction des usines et ils ont pris ces directives au pied de la lettre. Les anciennes directions des usines et nombre de collaborateurs ont été congédiés, et même souvent expulsés du territoire lorrain (74).

Au début de l'année 1941, le gouvernement nazi retire la mission à Röchling et confie l'exploitation et le contrôle des usines de Moselle à différentes sociétés, souvent désignées en fonction de la situation antérieure à la Première Guerre mondiale. Un accord est conclu le 14 mars 1941 entre le cartel allemand de l'acier brut et les représentants allemands des firmes lorraines (75). L'adhésion au *Wirtschaftsgruppe Eisen schaffende Industrie* (WESI) est en discussion vers mai 1941 pour les aciéries de Lorraine, elle est conclue provisoirement jusqu'en juin 1942 (76). On veut donc les incorporer entièrement dans le système allemand de production (77). On insiste sur le fait que ces usines auront les mêmes droits et devoirs que les autres membres. Il ne s'agit pas de mettre en place un pillage irrationnel des unités d'exploitation minière, on continue à gérer en recherchant la rentabilité de la production. Cependant, les sidérurgistes allemands étaient loin d'avoir tous une position unanime en la matière, certains n'ayant aucune prétention sur les entreprises françaises.

2. La réorganisation de la sidérurgie française

La sidérurgie est donc directement placée sous contrôle allemand (78), et la mainmise des autorités allemandes sur la production désorganise totalement l'équilibre industriel français. La division territoriale mise en place par l'Armistice est renforcée par de nouvelles subdivisions. Les zones "interdite" ou "réservée" englobent toute la sidérurgie du Nord et de l'Est de la France. La France ne conserve le contrôle que d'une faible partie de la production, celle du Centre et du Midi (zone "libre").

Dans la zone interdite, deux comptoirs fonctionnent parallèlement : le comptoir SIDENOR (Nord et Pas-de-Calais), qui dépend des autorités allemandes de la région du Nord, et le comptoir OCLA (Ardennes et bassin de Longwy) qui dépend des autorités de Luxembourg. Enfin, le bassin de Briey, le sud de la Sarre et la Moselle (Meurthe-et-Moselle-Sud, ORAMMS), sont soumis directe-

74 AN, 189 AQ 621/ H. de Wendel, projet de note, 26 février 1941.

75 VST/ 4315/ lettre à E. Poensgen a/s adhésion en discussion pour les aciéries de Lorraine, 9 mai 1941.

76 VST/ 4314/ note du 26 avril 1941.

77 *Ibid.*, lettres à Poensgen, 9 mai 1941 et 12 mai 1941.

78 Dans la métallurgie et les usines de mécanique de sous-traitance, la situation semble plutôt variée; cf. AN/ F12/9971.

ment à l'autorité de Röchling, mais également aux autorités de Düsseldorf ⁽⁷⁹⁾. Dans la zone ORAMMS, les propriétaires sont tenus à l'écart, dans la zone OCLA, confiée à Otto Steinbrinck, les propriétaires sont un peu plus informés des nouvelles directives pour leurs usines.

La zone OFFA (autres régions de France) ne dispose plus que de la production des régions Centre-Ouest et Centre-Midi. Elle est d'abord placée sous la responsabilité du répartiteur français. À partir de juillet 1943, les autorités d'occupation prennent en charge toute la production sidérurgique française y compris la répartition des commandes et des matières premières.

Un cas symbolique est celui de l'attitude allemande envers le groupe de Wendel. Hermann Röchling en voulait particulièrement à François de Wendel qu'il rendait responsable de son séjour en prison après la Première Guerre mondiale. Il s'acharna donc particulièrement contre sa société qui fut la seule à subir des démontages (laminoir de l'usine de Jœuf) et dont les propriétaires furent interdits de séjour dans leurs établissements pendant toute l'Occupation.

3. Contrôle, collaboration et manœuvres au quotidien

La production d'acier de la zone Nord est donc mise sous contrôle sévère, chaque usine étant soumise à une équipe de contrôle militaire, doublée d'une équipe technique composée de directeurs ou d'ingénieurs venus de grandes entreprises sidérurgiques allemandes. Mais sur le terrain, dans les usines occupées, la situation, si elle est grave, est cependant loin d'être catastrophique. Tout d'abord par pur souci de rentabilité, particulièrement à partir du milieu de l'année 1942 ⁽⁸⁰⁾, ensuite parce que les Nazis sont plus pragmatiques qu'idéologiques dans le domaine économique. Mais les usines françaises doivent parfois faire face à des réquisitions forcées, déguisées en achat de la part de certaines sociétés sidérurgiques allemandes. On peut citer le cas des manœuvres réussies de Krupp pour obtenir deux machines de la société Alstom ⁽⁸¹⁾.

S'il se trouve bien quelques officiers SS pour terroriser des employés, les ingénieurs sidérurgistes allemands, envoyés par les entreprises privées, sont très compétents. Eux-mêmes ou leurs dirigeants connaissent leurs homologues français avant la guerre et les relations avec ces équipes techniques ne sont pas toujours difficiles. S'ils sont là pour contrôler la mise au service de l'Allemagne de toute la puissance de production, certains ont sur le terrain des comportements tout à fait honorables. Cette présence a pu aller dans le sens d'une atténuation des difficultés de l'occupation militaire, comme dans le cas des usines Schneider ⁽⁸²⁾.

79 AN/ 68 AJ 100/ Centre d'information interprofessionnel.

80 P. GÉRARD, « Le protectorat industriel allemand en Meurthe-et-Moselle », *RHDGM*, n° 105, janvier 1977, p. 9-28.

81 *Trials of war criminals before the Nürnberg military tribunal*, tome 9: *The Krupp Case*, Washington, 1950.

82 AN, 187 AQ/ 575/ Fichier des autorités d'occupation.

4. Collaboration technique et financière

Pendant l'Occupation, on peut constater diverses formes de relations entre sidérurgistes français et allemands, qui vont des relations commerciales relativement classiques aux propositions de travail ou d'investissements en commun en passant, pour certaines entreprises, par la collaboration quotidienne au sein du cartel allemand : il s'agit évidemment d'une manière de renforcer la mainmise sur leur production, mais cela aboutit aussi à une certaine égalité de traitement face au marché allemand et aux problèmes d'approvisionnement.

Cependant, ces relations considérées comme nécessaires sont aussi conçues comme moyens d'en tirer des bénéfices. La première réaction, une fois faite l'occupation des usines, est de rechercher de la documentation technique sur les installations, une véritable atteinte au secret de fabrication. Début août 1940, les firmes allemandes ont pris leurs renseignements sur l'industrie sidérurgique française et elles ont étudié les possibilités, historiquement justifiables ou pas, d'une prise de contrôle d'un ensemble de production ou de divers avantages que l'on peut espérer. Quelques sociétés sidérurgiques allemandes tentent également de récupérer certains brevets et même, sur la demande du gouvernement nazi, elles essayent de prendre des participations dans des sociétés françaises ou d'augmenter les parts qu'elles possèdent déjà.

5. Cessions de participations

Ces négociations sur la prise de participations dans les sociétés françaises, se font dans le cadre des relations d'entreprises à entreprises. Goering vise une intrusion progressive et légale dans l'économie française, permettant un contrôle durable et non contestable après la guerre, dans le cadre de la future Europe sous domination allemande ⁽⁸³⁾. On retrouve à de très nombreuses occasions cet étonnant souci de la légitimité.

C'est le Dr Michel, chef du département économique auprès du MBF ⁽⁸⁴⁾ à Paris, qui est chargé de ce type de négociations. Il exige l'échange des actifs français investis dans des entreprises allemandes, que l'on négocie contre d'autres participations. Bien que le gouvernement français ait promulgué une loi interdisant la vente de participations françaises, sur le terrain les industriels, objets d'abord de sollicitations, puis de pressions de plus en plus appuyées, ne reçoivent qu'un appui mou, voire, dans certains cas, ils doivent trouver eux-mêmes des stratagèmes pour faire durer les négociations. Le gouvernement allemand tout comme les entreprises allemandes intéressées veulent des résultats juridiquement incontestables, ils s'arment donc de patience, mais obtiennent finalement très peu, d'autant plus que les événements tournent court.

83 Tribunal militaire international, *op. cit.*, note de Goering du 2 août 1940, p. 216.

84 Commandement militaire en France.

Il y a aussi des pressions sur les participations françaises à l'étranger, en particulier pour les entreprises situées en Allemagne, mais aussi en Europe centrale. Un certain nombre de cessions de participations françaises à l'étranger vont être consenties, par contrat, à des entreprises allemandes. Si très peu d'affaires concernent le secteur sidérurgique ou métallurgique, les sociétés Schneider et de Wendel ont cependant reçu des propositions en ce sens, ainsi que d'autres sociétés moins importantes. Les négociations portent sur des titres de sociétés sidérurgiques d'Europe centrale, dont quelques cas en Pologne (SA de Huta Bankowa ; Charbonnages, mines et usines de Sosnowice). Pour les cessions qui ont lieu essentiellement en 1942 et 1943, les compensations se font pour beaucoup, à l'aide d'échange de titres français détenus par des Allemands (85). L'affaire Dilling, dont les négociations sont particulièrement longues, est sans doute l'une des plus importantes (86). On peut aussi citer l'exemple de la société des Forges et aciéries du Nord et de l'Est (87). En juillet 1943, un premier bilan des cessions de participations pour la sidérurgie annonce que les Français ont cédé pour 105 millions de francs de valeurs, en échange desquelles les autorités allemandes ont déjà mis à leur disposition pour 98 millions de titres et créances et ont promis de fournir des titres étrangers pour la somme manquante (88).

Dans la zone annexée, les méthodes sont différentes et certaines entreprises sidérurgiques allemandes ont pu faire quelques bonnes affaires. C'est le cas de Krupp qui fait signer un contrat pour des cessions à trois usines Elmag (89) (Mulhouse, Masmünster et Jungholz), le 31 mars 1943 (90). On peut évoquer enfin l'affaire Rombas (91). La direction de cette société est retirée, le 1^{er} mars 1941, à Röchling et confiée à Friedrich Flick, qui prend en main l'exploitation de ces usines en créant une société qui signe un contrat de location avec le séquestre général des biens ennemis.

Pour mieux préparer la mainmise sur certaines entreprises françaises, mais aussi dans l'idée d'une réorganisation plus complète de la sidérurgie française

85 AF/ B 32471/ Délégation française auprès de la commission d'Armistice.

86 Marine-Homécourt et Pont-à-Mousson possédaient ensemble, avant la guerre, 60% des parts d'une société sidérurgique sarroise, la Dillinger Hütte (Redange-Dilling), issues de rachats après 1919. En novembre 1941, les délégations française et allemande d'armistice sont tombées d'accord pour la cession à un groupe allemand de 4,2 millions RM d'actions, ce qui réduit de 60 à 40% la participation française. En échange sont proposées, entre autres, des valeurs de la sidérurgie française.

87 En août 1942, on apprend la vente à la Deutsche Bank de parts qu'elle possède dans la société Neunkirchner Eisenwerk. L'accord est donné par le gouvernement français (AF/B 32471)

88 AF/ B 32471/ note de Schöne, 19 juillet 1943.

89 Société alsacienne des Constructions mécaniques.

90 AN/ F 37 119/ CCDD 17, *Dommages subis par les départements de l'Est*, p. 153-155.

91 *Trials of war criminals* (note 81), témoignage de Jacques Laurent, directeur général de Rombas.

dans le cadre de l'Europe nazie, les autorités allemandes ont formé en 1941 une Commission spéciale d'étude de la sidérurgie française et belgo-luxembourgeoise, dite Commission Klein ⁽⁹²⁾, composée de personnalités ayant les plus hautes responsabilités de la sidérurgie allemande. Chargée d'une étude exhaustive du secteur pour ensuite proposer des plans d'organisation, elle effectue une série de voyages d'investigations entre octobre 1941 et avril 1942, date à laquelle Klein prépare son rapport final ⁽⁹³⁾ qui doit permettre d'étudier les possibilités et l'intérêt de prises de participation.

6. Vers un travail en commun ?

Parallèlement à ces manœuvres, le travail en commun entre sidérurgistes est « encouragé », en particulier pour la zone libre. On insiste sur l'aspect capital des échanges et visites entre industriels français et allemands, « *amorces de commandes et de collaboration économique* » ⁽⁹⁴⁾. Mais après les courtoisies, les pressions et menaces ne tardent pas.

Certaines entreprises allemandes qui se sont vu confier le contrôle d'entreprises françaises en ont parfois profité pour conclure des contrats divers, mais toujours avantageux. C'est le cas de la Rheinmetall Borsig de Berlin, qui contrôle les établissements Schneider. En décembre 1941, est signé un contrat de représentation qui concède à la société Rheinmetall Borsig le droit exclusif de vendre, pour le compte de Schneider, dans toute l'étendue du Reich, des produits de leur fabrication ⁽⁹⁵⁾, ce qui exonère la société du paiement des frais de contrôle. Même si la situation générale ne plaît sans doute guère aux dirigeants de Schneider, ils semblent apprécier les facilités que leurs bonnes relations avec les contrôleurs de la Rheinmetall Borsig leur permettent d'obtenir auprès des autorités d'occupation ⁽⁹⁶⁾. Cependant ils prennent des précautions pour se faire couvrir d'abord par le gouvernement français, avant tout engagement.

Des contacts ont eu lieu, par ailleurs, avec Otto Wolf, les projets portant sur un travail éventuel en commun dans les colonies ⁽⁹⁷⁾. La société Schneider a aussi signé un contrat de fabrication de douilles d'acier avec la firme Hak de Berlin, en octobre 1942, « *sous la pression des autorités militaires allemandes et dans le cadre d'un accord franco-allemand* », autrement dit également sur la demande des autorités françaises ⁽⁹⁸⁾.

92 Du nom de son président, Hugo Klein, premier vice-président du Verein Deutscher Eisenhüttenleute.

93 MAN/ R 1. 50.64/ rapport, juillet 1942.

94 AF/ 4 D 1/ Commission d'Armistice de Wiesbaden, 2-22 juillet 1940.

95 AF/ B 47 502 / lettre, 28 avril 1945.

96 AN/ 187 AQ 574/ CR réunion à Berlin, 1^{er} septembre 1941 ; CR entretiens avec Vicaire, 27 et 30 août 1941.

97 *Ibid.*

98 AF, B 47 502, document cité.

Une collaboration entre entreprises sidérurgiques françaises et allemandes est proposée par les Allemands, à travers la prise d'intérêts ou la création de nouvelles sociétés dans les territoires de l'Est de l'Europe occupés par l'Allemagne, en particulier en Ukraine ⁽⁹⁹⁾. Même si l'on ne sait pas si les entreprises françaises ont pu éventuellement envisager réellement la chose, toutes ont accepté de se prêter au jeu des négociations sur des projets qui semblent lointains, ce qui laisse le temps de la réflexion. Il faut dire qu'elles sont dans certains cas l'objet d'un chantage, comme les usines ORAMMS auxquelles on laisse miroiter une éventuelle levée du séquestre.

Ces négociations, pour lesquelles le gouvernement français se décharge entièrement sur le CORSID, n'aboutissent concrètement à rien en raison de la tournure des événements. Cependant, il semble qu'elles ont ouvert la voie aux accords de restitution : en février 1944, est signé un accord double dans lequel l'État reçoit les usines des mains de Röchling, en reprenant tous les engagements conclus par celui-ci et accepte de les remettre aux sociétés en les dédommageant des pertes et manques à gagner qu'elles ont subis ⁽¹⁰⁰⁾. Les industriels allemands auraient-ils à ce moment-là songé aux relations économiques de l'après-guerre ?

7. Les brevets industriels

Il y a aussi une volonté allemande de récupérer l'usage de certains brevets allemands qui avaient été vendus en France avant la guerre ⁽¹⁰¹⁾, tout comme ailleurs l'on trouve des tentatives de rachats de brevets français. On assiste ainsi à une renationalisation de la propriété industrielle : ce qui a été conçu par des Allemands doit être produit en Allemagne ou au moins sous contrôle allemand. Par exemple, Marine-Homécourt a cédé à AEG, en décembre 1941, la licence d'exploitation d'un brevet pris en Allemagne ⁽¹⁰²⁾.

Mais ce transfert ne se conçoit pas à sens unique, la logique s'applique aussi dans l'autre sens. Par exemple, les Tréfileries et laminoirs du Havre (TLH), par un contrat de décembre 1942 avec la société allemande Vereinigte Leichtmetallwerke, rachètent une licence d'exploitation en France de deux brevets français ⁽¹⁰³⁾. Ils signent en novembre 1943 un autre contrat, de sens inverse, avec la société Dürener Metallwerke, par lequel elle cède la licence d'exploitation d'un brevet français ⁽¹⁰⁴⁾.

La méthode des industriels confrontés à des demandes allemandes était en général de gagner du temps. Ils jouaient sur les autorisations nécessaires de part et d'autre pour étirer les délais. Quand ceux-ci étaient au bout, les signatures

99 En autres, programme de munitions et remise en fonctionnement de l'aciérie de Kamenskoje.

100 AN/ F12/ 10063/ Convention ORAMMS, 17 février 1944.

101 AF/ B 631/ Fonds Gamelin.

102 AF/ B 47 502/ Marine-Homécourt, lettre du 30 avril 1945.

103 AF/ B 47 502/ TLH, lettre du 25 avril 1945, contrat du 20 décembre 1942 et du 16 janvier 1943.

104 *Ibid.*, contrat du 15 nov. 1943

demandées étaient effectuées, mais la mise en œuvre des contrats était à nouveau l'objet de délais qui n'en finissaient pas, si bien que les mois s'écoulaient et qu'à la libération du territoire, peu d'effets réels en avaient été tirés. Un exemple typique de cette attitude est l'affaire Ugine (105). La société négocia jusqu'en juin 1944, mais ne signa jamais aucun contrat avec le groupe allemand.

8. Les relations commerciales

Entre les sociétés françaises et allemandes, les relations commerciales se poursuivent presque comme avant-guerre : des réunions ont lieu à Paris (à l'hôtel Majestic) entre les présidents des chambres de commerce allemandes et françaises des régions concernées, et le gouvernement nazi encourage les rencontres entre industriels. Cependant, Jacques Barnaud (106) reçoit fréquemment de Kuntze (107) des plaintes au sujet d'entraves à l'importation de marchandises allemandes : refus de licences, contingentements ou par intervention de certains comités d'organisation (108). Il faut dire que, dans certains cas, les exportateurs allemands exigeaient un remboursement en nature des matières premières utilisées, demande qui était dans ce cas rejetée. En juillet 1941 intervient un accord de la direction du commerce extérieur avec les autorités occupantes pour la délivrance automatique des licences d'importation.

Certains agissements sont plus que douteux. Parce que les Allemands se méfient des industriels français, ils redoutent, peut-être avec raison, que certains effectuent des augmentations artificielles de prix à leur égard. C'est sans doute ce qui pousse des sociétés allemandes en relations d'affaires avec des fournisseurs français à procéder à une véritable inquisition sur les prix de revient, chose qui relève habituellement du secret professionnel. Le secrétariat d'État à la Production industrielle s'élève contre une telle forme d'inquisition (109).

9. La main d'œuvre déportée

Un dernier aspect de ces relations très particulières est celui de la main-d'œuvre déportée (110). La sidérurgie française a payé un lourd tribut humain, car nombre de ses ouvriers sont partis travailler en Allemagne, réquisitionnés pour les grands Konzerns sidérurgiques, dans des conditions de vie pénibles, leur traitement étant cependant très variable d'une entreprise à l'autre. Si les précautions sont de mises dans le bilan de cette déportation du travail, on a pu

105 Les Allemands souhaitent vivement racheter le brevet du procédé d'acier Ugine-Perrin (1932).

106 Délégué général aux relations économiques franco-allemandes.

107 Gérant du Centre en France des organisations économiques allemandes.

108 AN/ F37 20/ Délégation générale aux relations économiques franco-allemandes.

109 AN/ F37/ 24/ DGREFA, note du secrétariat d'État à la Production industrielle, 5 octobre 1941.

110 Cf. Françoise BERGER, « L'exploitation de la main d'œuvre française dans l'industrie sidérurgique allemande pendant la Seconde Guerre mondiale », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, juil.-sept. 2003.

cependant observer que, dans certains cas, les relations antérieures entre certains entrepreneurs avant la guerre ont pu atténuer les difficultés pour une partie de cette main-d'œuvre.

On peut estimer qu'un minimum de 30 000 ouvriers français – tant requis, volontaires que prisonniers – travaillèrent directement pour la sidérurgie allemande, au moins entre 1942 et 1945. Pour l'ensemble de l'industrie de guerre, ce chiffre dépasse sans doute les 250 000. Les ouvriers français qui arrivèrent en nombre à partir de 1942 ont donc été largement exploités par l'industrie sidérurgique allemande, tant dans le Reich même que dans les territoires occupés. Ils ont représenté un apport vital au moment où le front exigeait toujours plus de combattants allemands.

Malgré les conditions très pénibles dans lesquelles la sidérurgie française a vécu la guerre, les liens n'ont pas été totalement rompus. Les relations qui persistèrent pendant la guerre, de nature parfois contradictoire, ne constituèrent donc pas un obstacle rédhibitoire à la normalisation de ces relations dans le premier après-guerre.

IV. Depuis 1945, la CECA, relais du franco-allemand ?

A. Le premier après-guerre

La période qui suit la fin de la guerre laisse les deux sidérurgies dans de grandes difficultés, tout d'abord en raison de nombreuses destructions, de part et d'autre. Du côté allemand, les sidérurgistes font face à la décartellisation, qui prive leurs entreprises de leurs bases d'approvisionnement en charbon et ils sont soumis à des restrictions de production. Dans ces conditions, les sidérurgistes français sont tentés de profiter de la situation pour gagner des parts de marché en Europe.

1. Premières retrouvailles et bruits d'une nouvelle entente

Dès 1946, du côté des sidérurgistes français, on envisage la reconstitution d'un cartel européen de l'acier, à moyen terme. On tente déjà de désamorcer les critiques traditionnelles contre les cartels, pour préparer la reconstitution d'une entente européenne dont le statut serait approuvé par les gouvernements concernés. Les industriels allemands, soumis alors à un contrôle interallié et à de sévères restrictions de production, tout comme à une série de mesures de démontages destinés aux réparations, sont du même avis. Même s'ils ne sont pas en mesure de s'exprimer largement sur le sujet, quelques documents montrent qu'ils n'envisagent l'avenir de la sidérurgie que dans le cadre d'ententes privées à l'échelle européenne.

Si malgré les attaques, la sidérurgie française a facilement échappé à la nationalisation, il n'en est pas de même en Allemagne. Le gouvernement travailliste britannique, qui contrôle la Ruhr et donc plus de 90% des installations sidérur-

giques allemandes, tente de favoriser une nationalisation du secteur, appuyé en ce sens par le SPD (parti socialiste). En France, les sidérurgistes protestent contre ce risque qui mettrait une puissance industrielle considérable au service du futur État allemand. Mais les Américains vont imposer leur conception, à savoir une industrie rendue à ses propriétaires, mais décartellisée. La montée en puissance de la Guerre froide et les événements de Corée conduisent à la levée rapide des limitations de production et de presque tous les contrôles sur la sidérurgie allemande.

Face à cette renaissance de l'industrie allemande, les sidérurgistes français hésitent entre la volonté de garder l'avantage de la défaite allemande pour augmenter leurs parts de marché en Europe et les négociations bilatérales privées pour reconstituer un front des industriels européens. Ils sont cependant rassurés par la modernisation rapide de la sidérurgie française, grâce à des investissements prioritaires du plan Monnet. Mais la donne économique et politique a changé : avec les crédits du plan Marshall, les Américains jouent désormais un rôle majeur et imposent leur point de vue sur le problème allemand. Jean Monnet, partiellement sous cette influence, impose une interdiction totale des ententes et une organisation supranationale, la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA).

B. Vers la CECA : le compromis franco-allemand dans la sidérurgie

Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, propose le 9 mai 1950, à l'Allemagne et à tous les pays européens qui le souhaiteraient, la création d'une Communauté européenne du charbon et de l'acier qui placerait l'industrie sidérurgique des pays participants, une industrie stratégique, sous le contrôle d'une Haute Autorité, organe exécutif supranational. Les négociations sur le terrain vont mettre en évidence les enjeux pour les secteurs professionnels et pour les gouvernements des deux pays moteurs de ce premier processus d'intégration européenne.

Comme en France, le contexte économique allemand, en 1950, est un peu morose, voire inquiétant pour certains secteurs. Les pénuries de charbon, de matières premières, d'électricité limitent encore la production industrielle, dont celle d'acier qui ne répond pas à la demande, en dehors même de la limitation de la production mise en place par les Alliés. À la différence de la France où la sidérurgie a été désignée comme secteur-clé, en Allemagne il n'y a pas de politique publique d'investissement dans ce secteur, la seule action de l'État fédéral se limitant à des incitations fiscales. Or les industries de base sont soumises à un contrôle public de leurs prix, de ce fait, les investissements n'y ont pas été importants, jusque-là⁽¹¹¹⁾. Outre la normalisation des relations diplomatiques et

111 «La situation économique en Europe en 1950», *Notes et études documentaires* n° 1522, 23 août 1951.

la levée des limitations de la production, ceci peut sans doute expliquer la hâte du gouvernement fédéral à conclure l'accord sur la CECA, qui lui donne en quelque sorte les moyens d'un plus grand interventionnisme dans le charbon et dans la sidérurgie.

Le projet préparé par l'équipe gouvernementale française, à la suite de la proposition Schuman, est très vite mis en discussion, les deux partenaires étant, pour des raisons différentes, très pressés de conclure le futur pacte européen du charbon et de l'acier. Les négociations, longues et laborieuses, vont néanmoins permettre d'harmoniser les objectifs que se fixe chacune des parties vers des objectifs communs à la nouvelle communauté. La volonté d'assurer une paix durable est une raison majeure de la proposition Schuman, parce qu'elle fait faire un pas significatif vers une nouvelle approche politique envers l'Allemagne, mais aussi parce qu'elle satisfait aux objectifs de contrôle de l'industrie lourde allemande. Elle va être concrétisée parce qu'elle permet au gouvernement allemand de faire un pas essentiel vers le rétablissement de la souveraineté nationale et parce qu'elle apporte aux industriels français et allemands une solution relativement satisfaisante, dans le cadre des circonstances du moment, aux problèmes d'approvisionnement et de contrôle du secteur charbonnier et sidérurgique à l'échelle européenne.

1. Une continuité avec le cartel d'avant-guerre ?

Les Américains doutaient que l'on puisse organiser un pool de l'industrie lourde européenne sans restaurer les cartels de l'entre-deux-guerres, ce à quoi ils s'opposaient. Jean Monnet sut se montrer rassurant et convaincant avec ces derniers, leur garantissant en particulier le respect de la libre concurrence. Mais il n'en fut pas de même auprès des milieux sidérurgiques français et allemands qui, sur le fruit d'une longue expérience qu'ils estimaient très positive, privilégiaient au contraire la renaissance, sous une forme adaptée à la situation du moment, d'un cartel européen qui serait évidemment plus souple qu'un organisme supranational et, surtout, qu'ils contrôlèrent. Cette initiative privée, qu'on leur refusait, fut la seule raison profonde des attitudes de refus diverses, car les sidérurgistes étaient prêts à beaucoup de concessions et d'adaptations, mais ils voulaient avoir le contrôle de l'avenir de leurs entreprises.

Selon Jean Monnet, les objectifs de la CECA étaient tout autres que ceux du cartel d'avant-guerre. Ils visaient à créer les conditions d'une véritable concurrence sur un vaste marché où les producteurs, les travailleurs et les consommateurs trouveraient chacun leur avantage. Pour y arriver, il fallait avant tout s'opposer aux pratiques secrètes habituelles au sein de l'ancien cartel : la Haute Autorité eut donc comme fonction première de recueillir le maximum d'informations pour que les mécanismes de formation des prix soient connus de tous ⁽¹¹²⁾.

112 Jean MONNET, *Mémoires*, p. 476.

2. La conférence de Paris et les craintes face à l'inconnu

La Conférence pour les négociations s'ouvrit à Paris le 20 juin 1950, en présence des représentants des six pays qui avaient accepté la proposition Schuman ⁽¹¹³⁾. Les négociations s'appuyèrent sur le document de travail français. Pendant la durée des négociations, l'attitude des gouvernements français et allemand fut assez différente, mais semblable aux habitudes anciennes des deux côtés du Rhin. Des comités techniques furent très vite créés du côté allemand, au sein du Secrétariat spécialement créé pour la mise en place du plan Schuman ⁽¹¹⁴⁾, qui comprenaient des sidérurgistes et des représentants du patronat. Leurs positions sont loin de suivre toujours celles du gouvernement, mais le travail en commun est remarquable et précis ⁽¹¹⁵⁾. Du côté français, ni comité de préparation, ni représentant patronal, on fait au contraire l'impasse sur le soutien des industriels. Le résultat en fut que plus les négociations avançaient, plus le ton montait de la part de certains sidérurgistes français surtout dépités et peut-être inquiets.

Quelques questions ont particulièrement été suivies par les sidérurgistes allemands. La crainte d'une forte hausse des prix en Allemagne, consécutive à l'application du traité, inquiète beaucoup et les discussions du second semestre 1950 se focalisent sur ce problème. Le ton des correspondances avec la délégation allemande montre que les sidérurgistes sont profondément convaincus de l'intérêt politique du plan Schuman et qu'ils adhèrent totalement à ses objectifs généraux, même si les idées diffèrent quant aux méthodes à suivre pour y parvenir. On semble bien décidé à faire tout ce qui est possible pour que les objectifs politiques soient compatibles avec les réalités économiques et que les concessions nécessaires soient aussi acceptables ⁽¹¹⁶⁾.

Si la WVES ⁽¹¹⁷⁾ n'a pas toujours une réponse unanime à apporter, car les positions sont diverses, certains points font l'unanimité chez les sidérurgistes. Il s'agit en particulier du problème des prix fixés de manière identique pour tous, alors que les conditions de production sont très différentes ⁽¹¹⁸⁾. On craint aussi qu'avec le système du fonds de compensation, on entre dans une économie de subventions, faussant le marché et la concurrence. On insiste aussi sur les différences entre les sidérurgies allemande et française. C'est surtout de cette dernière que l'on craint la concurrence et son fonctionnement est analysé en détail à travers de multiples études, en général pour prouver qu'elle sera favorisée et que la sidérurgie allemande sera la perdante. Même si le projet met en scène six

113 Allemagne fédérale, France, Italie et les trois pays du Benelux.

114 VST/ 4 138/ « Die deutsche Schuman-Plan Organisation », *Volkswirtschaft*, 17 octobre 1950.

115 AA/ Fonds Schuman Plan, de très nombreux dossiers.

116 AA/ SP/ 45/ note à la délégation allemande, 9 août 1950.

117 Organisation patronale de l'acier.

118 AA/ SP/ 45/ de la WVESI, 16 septembre 1950.

pays producteurs, c'est bien la concurrence entre les deux pays, sur les marchés extérieurs essentiellement, qui fait la part principale des débats.

Les perspectives de consommation sont une autre source d'inquiétude pour les deux sidérurgies. Dès 1950, on craint en Europe des retournements de conjonctures et donc des difficultés éventuelles pour l'écoulement de la production, surtout après la fin de la crise de Corée. On redoute donc la construction d'unités de production de trop grande taille, qui pourrait avoir pour conséquence une surproduction pour certains produits sidérurgiques (¹¹⁹).

3. Les points difficiles à négocier

Il s'agit tout d'abord de la répartition des ressources en charbon et en coke. Dans les coûts de revient, le coke allemand est évalué à 3 600 francs la tonne contre plus de 6 000 francs pour le coke consommé en France, même si le minerai de fer d'importation est plus cher pour les hauts-fourneaux allemands. Les ferrailles, qui entrent pour environ 25 % dans les hauts-fourneaux, sont au même prix dans les deux pays (¹²⁰). On comprend donc que le problème de la parité des prix du charbon et du coke soit une préoccupation importante des professionnels français, or c'est justement ce que la CECA offre. Sur ce point donc, les sidérurgistes français ne peuvent que pousser de l'avant.

La limitation de la production allemande constituait, depuis le début de l'occupation alliée, le principal point de résistance des sidérurgistes allemands et de leur gouvernement. L'ouverture des négociations de Paris a plus que jamais relancé cette discussion en Allemagne. Une première avancée avait été faite en 1950, qui permettait à la sidérurgie allemande de dépasser les plafonds autorisés de production, à la condition que ce soit dans le but de contribuer à la défense commune, formule assez floue. En janvier 1951, une nouvelle étape est franchie, qui aboutit à libérer totalement, dans les faits, la production sidérurgique allemande.

Le coût des transports et les prix de revient est un autre point difficile de la négociation. De nombreuses études, souvent secrètes, se penchent sur ce problème et comparent les divers prix français et allemands. Alors que l'idée générale était que les tarifs français étaient plus élevés, en réalité, les chiffres diffusés par la WVESI en 1952 tendent à montrer que pour l'acier plat, le tarif français est moins cher que le tarif allemand, mais que les prix s'envolent dès que le trajet augmente. La proportion km/prix est mieux respectée pour le charbon, le coke et le minerai dont les prix de transport sont assez proches, mais les tarifs français augmentent un peu plus vite avec la distance. Les Allemands étudient de très près également le coût de revient de la minette lorraine que l'on veut leur faire acheter en grande quantité en échange du charbon de la Ruhr, et

119 «L'industrie sidérurgique», *Annales des Mines*, tome 1951/I, p. 74-76.

120 BA/ B 109/ 122/ STV/ 15 septembre 1949, *ibid.*

dont le prix varie du simple au double. Mais les industriels rhénans sont avantagés par un prix du charbon imbattable ⁽¹²¹⁾.

La question des salaires est aussi un élément de la formation des prix. À cet égard, les mineurs français ont un niveau de salaire plus élevé (477 DM, salaire net) que les mineurs allemands (357 DM), les Sarrois détenant le record des pays membres de la CECA (532 DM). La comparaison montre donc des coûts salariaux en défaveur de l'industrie sidérurgique française ⁽¹²²⁾.

Du côté français, on compare les prix intérieurs des deux pays et l'on fait apparaître que les prix allemands sont bien inférieurs aux prix français, en raison des taxes. Avec la mise en application du traité, le système de compensation va favoriser une concurrence équitable. Les prix français étant plus chers, les Allemands auraient donc à payer une compensation assez élevée, car ils produisent à plus bas prix ⁽¹²³⁾. Les calculs de l'incidence du plan Schuman sur les prix de revient, selon les conclusions de la Chambre syndicale de la sidérurgie française (CSSF), font apparaître que la situation des industries sidérurgiques allemande et française demeurerait à peu près inchangée, mais que, par contre, ce sont le Luxembourg et surtout la Belgique qui en bénéficieraient, avec, pour cette dernière, une diminution des coûts de revient de 5 à 10 % environ ⁽¹²⁴⁾. Il est donc clair, pour les sidérurgistes français, que les intérêts français et allemands ne sont pas vraiment en opposition dans la CECA, du moins en ce qui concerne ses conséquences sur les prix de revient. À ce moment encore, on retrouve un groupe franco-allemand dont les intérêts s'opposent au groupe belgo-luxembourgeois, comme dans les belles années du cartel européen ⁽¹²⁵⁾.

4. La question des ententes et de la concentration

C'est un autre point délicat des négociations. Le futur traité envisage en effet ces ententes de manière négative : un de ses principaux objectifs est de renforcer la concurrence, il faut donc donner d'importants pouvoirs à la Haute Autorité pour empêcher la formation de cartels. La délégation française, dès le début des négociations, insiste particulièrement sur ce point, avec l'appui des Américains ⁽¹²⁶⁾. Ce sont ces objectifs qu'ont désiré atteindre les dispositions de l'article 60 qui veut empêcher la fixation des prix, le contrôle de la production, la limitation des améliorations techniques ou la répartition des marchés par des accords entre les producteurs ⁽¹²⁷⁾. Les concentrations qui pourraient

121 MAN/ P 8.65.29/ septembre 1952.

122 Chiffres qui semblent fiables puisqu'il s'agit ici de sources allemandes.

123 BA/ B109/ 97/ Correspondance avec la WVESI, 25 janvier 1951.

124 AN/ 62 AS 113/ lettre du 16 janvier 51 au commissaire au Plan, signée Aubrun.

125 Voir ma thèse, chapitre 1 (note 1).

126 Mémorandum du 28 septembre, exposé par M. Monnet le 4 octobre, ainsi que document n° 18 en date du 27 octobre, cité in 62 AS 113/ CSSF, Mémorandum, décembre 1950.

127 *Ibid.*

constituer un moyen de détourner les dispositions de cet article sont limitées par l'article 61 du traité ⁽¹²⁸⁾. Selon les analyses issues du patronat français, qui craint la retour de la puissance allemande à travers une concentration accrue, il convient donc de séparer nettement les critiques de l'article 60 (ententes) de celles de l'article 61 (concentration), qui présentent des enjeux perçus différemment par les sidérurgistes de la CSSF.

Du côté allemand, la position des industriels de la Ruhr est, bien entendu, opposée. Ceux-ci sont d'abord convaincus des bienfaits du système de l'économie liée qu'ils maîtrisent de longue date et qui a permis, avant guerre, le développement de la puissance allemande. L'attention des sidérurgistes de la Ruhr est donc focalisée sur les deux articles en question, ainsi que sur l'article 59 qui les concerne plus particulièrement puisqu'il prévoit que les pouvoirs de l'Autorité internationale de la Ruhr seront en partie relayés par la Haute Autorité. L'équipe de Jean Monnet se déclare cependant réaliste en avançant qu'il ne s'agit pas d'interdire aveuglément toutes formes de concentration, une certaine flexibilité paraissant nécessaire. C'est sur la discussion de ces derniers points que portent les négociations finales, mais les articles 59, 60 et 61 seront pourtant adoptés définitivement dans la forme initialement proposée.

Entre Français et Allemands, un autre point important de la discussion a porté sur la Sarre. Nous ne pouvons développer ici cet aspect de la négociation et nous nous contentons de dire qu'il s'est agi là d'un problème politique avant tout ⁽¹²⁹⁾. À partir du moment où les Français peuvent être assurés d'un approvisionnement dans le cadre de la CECA, la Sarre perd un peu de son importance économique. Reste le symbole politique.

5. Une prise de position commune des fédérations industrielles patronales des six pays

Parallèlement aux négociations qui peuvent opposer les uns ou les autres, les liens entre sidérurgistes européens, que l'on a vu se reformer après la guerre, continuent à se développer. Des rencontres ont lieu et quelques points d'accord se dégagent. Ce qui les réunit, c'est avant tout une certaine conception de l'économie, d'initiative privée. Or l'accord des gouvernements sociaux-démocrates et chrétiens-démocrates sur le dos de l'économie libérale passe mal. On trouve donc des raisons de combattre en commun et, malgré les divergences nationales et les critiques mutuelles, les fédérations industrielles des pays intéressés par le plan Schuman publient, en janvier 1951, une prise de position commune sur les clauses économiques du projet de traité ⁽¹³⁰⁾.

128 Articles 60 et 61 du projet et 65 et 66 du traité définitif.

129 Voir le chap.10 de ma thèse, *op. cit.*

130 AA/ Schuman-Plan/ 68/ Observations et propositions des fédérations industrielles nationales, Paris, 17 janvier 1951.

Selon elles, l'esprit de la déclaration du 9 mai, auquel elles se déclarent toujours attachées, a disparu pour laisser la place à un projet inquiétant. Se déclarant unanimes sur les objectifs originaux du projet, elles le sont aussi pour dénoncer les deux « postulats » du traité, celui de « l'action directrice et omnipotente » de la Haute Autorité et celui de la mise à l'écart des organisations professionnelles représentatives des entrepreneurs, à peine admises en consultation. Cet « hyper-dirigisme » de la Haute Autorité laisserait les entreprises totalement « à la merci » de ses décisions ⁽¹³¹⁾. Refusant cependant un rejet complet du projet et voulant faire preuve d'esprit constructif, elles proposent que les textes soient modifiés dans le sens d'une participation effective des groupements professionnels qui auraient la priorité pour l'organisation des marchés, y compris la possibilité de conclure des ententes ⁽¹³²⁾. On sait que ce ne fut pas le choix final.

C. Français et Allemands dans la CECA

1. Un changement de donne

Les débuts du fonctionnement du nouveau marché commun du charbon et de l'acier se montrent assez prometteurs, et si quelques affrontements de conception demeurent, ils permettent cependant la mise en place d'une véritable organisation de répartition et de contrôle dans le cadre des six pays membres. Les deux sidérurgies restent à la fois partenaires et concurrentes, mais dans un cadre renouvelé, régulièrement élargi, et elles en ont bien tiré profit.

Pendant cette période, on assiste à la fin d'un certain nationalisme sidérurgique. Toutes les logiques anciennes qui reliaient les industries sidérurgiques nationales à un territoire sont remises en cause. D'une part, les entreprises sidérurgiques européennes se mondialisent : Arbed s'implante au Brésil, British Steel aux États-Unis et aux Pays-Bas, Usinor en Thaïlande, en Belgique et en RDA. D'autre part, des nouvelles spécialisations transnationales se dessinent : aux entreprises privées italiennes, la sidérurgie non intégrée des aciers spéciaux ; à Usinor, les aciers plats ; à l'Arbed, les produits longs ⁽¹³³⁾. De leur côté, les producteurs d'acier allemand transforment leurs entreprises en conglomérats. Simultanément encore, on observe le début de la banalisation du produit, ce qui conduit à une transformation des représentations. Et la demande est telle que pour la première fois dans l'histoire, on assiste à un déficit de la balance commerciale sidérurgique de l'Europe.

131 AA/ Schuman-Plan/ 68/ 17 janvier 1951, *ibid.*

132 *Ibid.*

133 Philippe MIOCHE, « Bilan économique et social de la CECA : un passé qui a préparé l'avenir », in : Marie-Thérèse BITSCH (dir.), *Le couple France-Allemagne et les institutions européennes*, Bruxelles, Bruylant, 2001.

2. La poursuite de relations industrielles directes

Les liens professionnels qui sont, comme on l'a vu, très anciens, se poursuivent de manière régulière. On procède ainsi à de nombreuses visites d'entreprises, de part et d'autre du Rhin, et à divers autres contacts, comme le montrent les fonds Schneider et de Wendel. Il faut également noter la participation des sidérurgistes des deux pays (non exclusive, comme dans l'entre-deux-guerres) aux premières associations franco-allemandes qui se créent : en 1947, l'ACIA (Association pour le commerce et l'industrie en Allemagne), en 1949, l'AFREA (Association française pour les relations économiques avec l'Allemagne) et son homologue, la DEFRA (Deutsche Vereinigung zur Förderung der Wirtschaftsbeziehungen mit Frankreich). Enfin, en juin 1955, est créée la Chambre officielle de commerce franco-allemande (COCFA).

Cependant, la tendance longue sur les investissements n'est pas contredite. En effet, les investissements réciproques restent très timides. Pour la première moitié des années 1950, ces investissements sont d'ailleurs bloqués. Quelques possibilités existent via des filiales, mais elles sont peu utilisées. Entre 1945 et la fin des années 1960, les projets d'investissement des groupes sidérurgiques restent tributaires de l'évolution générale des rapports entre France et Allemagne, car ce secteur reste un symbole de puissance⁽¹³⁴⁾. La déconcentration de l'économie allemande, entreprise par les Alliés après-guerre, procure des occasions d'investissement que les firmes françaises s'efforcent, bien timidement, de saisir. C'est le cas du rachat, en 1954, d'une grosse société minière, Harpener Bergbau⁽¹³⁵⁾, qui permet aux sidérurgistes français de disposer d'une part notable de la production charbonnière allemande. Si l'on y joint celle des mines détenues auparavant par des intérêts français, on parvient à cette date à 11,2% du charbon et 12,7% du coke⁽¹³⁶⁾. Cette opération, qui se situe dans la continuité dans la stratégie d'approvisionnement des groupes sidérurgiques français depuis la fin du XIX^e siècle, reste cependant une affaire isolée.

Conclusion

Le parcours tourmenté des liens entre les sidérurgies française et allemande depuis 1870 et jusqu'à l'entrée en vigueur de la CECA montre à l'évidence des tendances lourdes, un mélange de concurrences et de solidarités sur le « long XX^e siècle ». Mais avec les débuts de la Communauté européenne du charbon et

134 Cf. Jean-François ECK, *op. cit.* p. 89 ss (basé pour la sidérurgie sur les archives Pont-à-Mousson).

135 Dès 1952, pour en racheter les trois quarts du capital, dix groupes, menés par De Wendel, ont formé le consortium SIDECHAR (Société sidérurgique de participations et d'approvisionnement en charbons).

136 En 1956-1958, Harpener Bergbau fournit à elle seule à la sidérurgie française la moitié environ des tonnages qu'elle importe depuis la Ruhr.

de l'acier, les relations se poursuivent sur une autre échelle. La page du lien sidérurgique spécial franco-allemand est tournée.

Le traité de la CECA a atteint son terme en 2002, au bout de 50 ans de fonctionnement, et s'est fondu dans l'Union européenne. La sidérurgie des pays membres y a trouvé un cadre pour son expansion, même si cette organisation européenne n'a pu empêcher les graves crises qui ont secoué le secteur depuis les années 1970. Il reste que les gouvernements et les industriels français et allemands ont su mettre en œuvre ce premier marché commun et le faire vivre dans une certaine harmonie.

Résumé

Summary

Zusammenfassung